

## FAQ Bilan rapide Helsana

### Généralités concernant le bilan rapide

#### **Qu'est-ce que le bilan rapide ?**

Le bilan rapide est un outil permettant à l'utilisateur ou à l'utilisatrice d'évaluer lui-même ou elle-même sa situation personnelle et de prendre proactivement des mesures pour sa santé.

#### **Le bilan rapide est-il un produit médical ?**

Non, le bilan rapide n'est pas un produit médical et ne remplace en aucun cas une consultation personnelle, un examen personnel ou un diagnostic personnel réalisés par des professionnels de santé.

#### **Qui a développé le bilan rapide ?**

Des experts et des expertes du Groupe Helsana ont développé le bilan rapide en s'appuyant sur la bibliographie actuelle.

#### **Qui peut profiter de cette offre ?**

Le bilan rapide est mis à disposition gratuitement sur [helsana.ch](https://helsana.ch) et proposé à toutes les personnes physiques ayant souscrit une assurance complémentaire Helsana.

#### **Pourquoi devrais-je me soumettre au bilan rapide ?**

Le bilan rapide sert à encourager les utilisateurs et utilisatrices à prendre activement en charge leur santé, à veiller régulièrement à leur bien-être et à faire attention à leur niveau de stress. La situation de santé personnelle de la personne est établie de manière globale sur la base de quelques questions. Le feedback qui en résulte fournit des renseignements importants et des conseils portant sur l'amélioration ciblée de la situation personnelle et renvoie à des offres de soutien possibles d'Helsana et d'autres organismes. Le bilan rapide ne remplace en aucun cas une consultation personnelle, un examen personnel ou un diagnostic personnel réalisés par des professionnels de santé.

## **Sur quels appareils puis-je remplir le questionnaire du bilan rapide ?**

Le questionnaire du bilan rapide peut être rempli sur divers terminaux tels qu'un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

## **Dois-je m'inscrire pour pouvoir utiliser le bilan rapide ?**

Non, aucune inscription n'est requise pour pouvoir utiliser le bilan rapide.

## **Dans quelles langues le bilan rapide est-il disponible ?**

Le bilan rapide est à votre disposition en allemand, en français, en italien et en anglais.

## **Dois-je répondre à toutes les questions du bilan rapide ?**

Non, vous n'êtes pas obligé-e de répondre à toutes les questions du bilan rapide. Dans le feedback concernant votre situation personnelle, vous ne recevrez toutefois que des conseils pour les questions auxquelles vous avez répondu. C'est pourquoi chaque réponse compte.

## **Puis-je accumuler des points Plus Helsana avec le bilan rapide ?**

Oui, en tant que personne ayant souscrit une assurance de base ou une assurance complémentaire du Groupe Helsana, vous pouvez accumuler jusqu'à 200 points chaque année avec le bilan rapide.

## **Comment obtenir mes points Plus Helsana+ pour le bilan rapide rempli ?**

Si vous avez souscrit une assurance de base ou complémentaire du Groupe Helsana, vous pouvez accumuler des points sur l'app [Helsana+](#). Faites une capture d'écran de la page finale comme preuve. Celle-ci apparaît si vous cliquez sur le bouton « Terminer » à la fin du feedback concernant votre situation personnelle.

## **À quelle fréquence devrais-je me soumettre au bilan rapide ?**

Nous vous recommandons de vous soumettre à un bilan rapide tous les trois mois ou lorsque des changements personnels surviennent. Vous savez ainsi à tout moment où vous en êtes.

## **Combien de temps me faudra-t-il pour remplir le questionnaire du bilan rapide ?**

Il ne vous faudra que dix minutes pour remplir le questionnaire du bilan rapide. Prenez ensuite le temps de lire le feedback concernant votre situation personnelle.

## **Pendant combien de temps le bilan rapide reste-t-il accessible ?**

Le bilan rapide reste accessible et modifiable aussi longtemps que la fenêtre de votre navigateur est ouverte. Tant que vous ne fermez pas la fenêtre de votre navigateur, vous pouvez répondre aux questions du bilan rapide en plusieurs étapes et interrompre son traitement.

Important : vos réponses ne sont pas enregistrées si vous fermez la fenêtre du navigateur dans laquelle le bilan rapide est ouvert. Vous devrez donc reprendre depuis le début si vous revenez au questionnaire plus tard.

## **Puis-je interrompre le bilan rapide et y revenir plus tard ?**

Non, le bilan rapide ne reste accessible et modifiable que pendant que la fenêtre de votre navigateur est ouverte. Il n'y a pas de fonction d'interruption.

## **Feedback concernant votre situation personnelle**

### **Que dois-je faire avec le feedback concernant ma situation personnelle ?**

Le feedback vous renseigne sur votre situation personnelle actuelle. Il vous aide à entreprendre quelque chose de bénéfique pour votre santé. Ces résultats ne sont communiqués qu'à vous. Si vous avez des questions à leur sujet ou si vous avez besoin d'aide, veuillez vous adresser aux offres de soutien dont les coordonnées figurent à la fin. C'est à vous de décider si vous souhaitez discuter de votre feedback et avec qui vous voulez le faire.

### **Puis-je télécharger à nouveau ultérieurement le feedback concernant ma situation personnelle résultant du bilan rapide ?**

Non. C'est pourquoi vous devez télécharger le feedback concernant votre situation personnelle à la fin du bilan rapide et le sauvegarder sur votre appareil.

### **Est-ce que je suis la seule personne qui peut consulter le feedback concernant ma situation personnelle résultant du bilan rapide ?**

Oui, le feedback concernant votre situation personnelle est mis à votre seule disposition immédiatement après avoir rempli le questionnaire.

## **À qui puis-je m'adresser si j'ai d'autres questions concernant le bilan rapide ?**

En cas de questions au sujet du bilan rapide, veuillez vous adresser à [health.management@helsana.ch](mailto:health.management@helsana.ch)

## **Protection des données dans le cadre du bilan rapide**

### **Qui exploite la plateforme du bilan rapide ?**

Helsana Assurances complémentaires SA est propriétaire et responsable de la mise sur le marché de la solution logicielle Bilan rapide. Le bilan rapide est exploité par Health & Medical Service SA.

### **Où sont enregistrées mes réponses au questionnaire ?**

Les réponses au questionnaire sont stockées sur un serveur externe en Suisse qui ne dépend pas d'Helsana. L'exploitation et le développement technique du bilan rapide sont assurés par Health & Medical Service SA. Helsana Assurances complémentaires SA n'a pas directement accès au serveur.

### **Qu'advient-il de mes données ?**

Il est impossible de savoir qui a répondu quoi.

Exception :

en tant que personne au bénéfice d'une assurance complémentaire Helsana, vous pouvez toutefois nous communiquer, si vous le souhaitez, le code à 8 chiffres qui figure sur le feedback relatif à votre situation personnelle lors de conseils de santé que vous avez sollicités auprès d'Helsana. Les conseillers en santé peuvent ainsi consulter le feedback relatif à votre situation personnelle pendant votre séance de conseil personnelle. Vos données ne seront pas transmises à l'activité assurance du Groupe Helsana.

Les données peuvent uniquement être utilisées sous forme anonyme à des fins scientifiques. L'utilisation scientifique correspond aux standards de la recherche sur le plan juridique et en termes de contenu.

Les demandes de renseignements, de rectification ou de radiation de vos données peuvent être uniquement formulées lors de conseils de santé que vous avez sollicités. Veuillez les adresser directement à [health.management@helsana.ch](mailto:health.management@helsana.ch).